



Bonnes vacances !

com@ardenne-metropole.fr

C'est avec le visage rouge de confusion que nous vous prions de bien vouloir excuser nos manières : tout à l'excitation de reprendre le fil de votre Lettre hebdo, nous avons totalement oublié, ces deux dernières semaines, de souhaiter d'agréables vacances à tous les juilletistes qui ont pris la poudre d'escampette pour une période de congés amplement méritée. Mais mieux vaut tard que jamais : que vous ayez choisi une destination maritime, campagnarde ou montagnarde, que vous ayez succombé pour le charme austère d'une maison d'hôtes à La Bourboule, un gîte tout confort à Corrençon-en-Vercors ou une simple mais conviviale toile de tente à Perros-Guirec, profitez à plein de ces moments de détente et revenez-nous bronzés, heureux et épanouis !

Direct

christelle.marechal@ardenne-metropole.fr

Au moment où vous prenez connaissance de cette Lettre hebdo, les élus communautaires sont réunis à la salle Bérégovoy, à Vrigne-aux-Bois, pour une séance qui se déroule à un horaire inhabituel, à partir de 14 heures. Douze points sont à l'ordre du jour de cette réunion d'importance au cours de laquelle doivent être désignés le président d'Ardenne Métropole, les vice-présidents ainsi que les membres du bureau communautaire. Nous reviendrons dès la semaine prochaine sur ces différents points. En attendant, sachez que vous avez la possibilité de suivre en direct les débats en vous connectant à la page Facebook d'Ardenne Métropole : le débat de cet après-midi y est retransmis en direct et ce sera désormais le cas pour tous les conseils communautaires.

Charte

lionel.hugot@ardenne-metropole.fr

S'il serait donc présomptueux de vouloir dès ce vendredi 16 heures donner la liste des élus intégrant l'exécutif de notre communauté d'agglomération, il est par contre moins risqué de rédiger quelques lignes sur le point n° 5, puisqu'il n'est pas soumis à délibération. Il s'agit en effet de la lecture de la charte de l'élu local. Un texte d'une clarté limpide, qui a le mérite de rappeler quelques impératifs en l'absence desquels un système démocratique serait mis en danger. Entre autres morceaux choisis, "l'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Il poursuit le seul intérêt général, veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts et s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition à d'autres fins."

Masque

jean-marc.rosigni@ardenne-metropole.fr

Mardi dernier, Emmanuel Macron a, entre autres sujets, fait part de sa décision de rendre le port du masque obligatoire dans tous les lieux publics clos sur l'ensemble du territoire national. Son Premier Ministre a hier avancé la date de mise en place lors de son discours de politique générale au Sénat. Rappelons sobrement que c'est déjà le cas depuis plusieurs semaines pour tous les établissements d'Ardenne Métropole appelés à recevoir du public. Un arrêté a en effet été pris en ce sens et concerne aussi bien les différents accueils que les médiathèques ou les centres aquatiques. L'occasion de rappeler à tous qu'en dépit du déconfinement, la menace persiste et qu'il est donc impératif de respecter partout et tout le temps les gestes et consignes destinés à éviter la propagation du coronavirus.